

RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 3 MARS 2014 à 19 h 45

N° 2259

PROCÈS-VERBAL de la réunion spéciale, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, **le lundi 3 mars 2014** à 19 h 45 et présidée par le maire Monsieur Luc Cayer.

Présences : Siège N° 1 : Sylvain Paquin
 Siège N° 2 : Sylvain Chabot
 Siège N° 4 : Lucie Gauthier
 Siège N° 5 : Daniel Dodier
 Siège N° 6 : Mario Carrier

Absence : Siège N° 3 : Steeves Mathieu

Julie Plamondon, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 492

4.00 PERIODE DE QUESTIONS

5.00 FERMETURE

PROCÈS-VERBAL

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

**SUR UNE PROPOSITION DE : MARIO CARRIER
APPUYÉE PAR : LUCIE GAUTHIER**

Rés. #2014-062

IL EST RÉSOLU que cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

ATTENDU QUE chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

Rés. #2014-063

**SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT
APPUYÉE DE : DANIEL DODIER**

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.00 PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 492

La directrice générale présente le premier projet de règlement N° 492 modifiant le règlement de zonage N° 460. Une modification sera apportée au second projet de règlement afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC. En effet, l'usage prévu à la zone RU-3, soit les activités éducatives et culturelles, n'est pas permis. Le reste du second projet de règlement reprendra intégralement le premier projet.

4.00 PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'auditoire.

5.00 FERMETURE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé;

Rés. #2014-064

SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER
APPUYEE PAR : DANIEL DODIER

IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée à 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ